

Technicien animalier en unité d'expérimentation

RNCP34023 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	BP — Brevet professionnel
Code(s) NSF	118, 212
Formacode(s)	12010
Code(s) ROME	A1408
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	01/01/2024

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE · SIRET : 11007001800012

Partenaires habilités

1 organisme habilité, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
LEGTA DE VENDOME	19410018600015	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le fonctionnement des systèmes biologiques du règne animal est étudié par des équipes de professionnels spécialisés composées de chercheurs, vétérinaires, techniciens animaliers d'unité d'expérimentation et ou de laboratoire de recherche.

Plusieurs types de formation ou expérience professionnelle sont requis pour les techniciens animaliers de recherche travaillant soit au contact des animaux de laboratoire soit au contact d'animaux de station de recherche. Les premiers ont plutôt une formation de technicien d'expérimentation animale, les seconds plutôt une formation d'animalier, spécialisée à l'entretien des animaux de rente. Les domaines d'utilisation des animaux de laboratoire sont la recherche fondamentale, le diagnostic, la recherche médicale et humaine, la mise au point, production, essais de qualité, d'efficacité ou d'innocuité de médicaments, d'aliments pour animaux et d'autres substances ou produits, l'enseignement supérieur ou la formation professionnelle dans le domaine de l'expérimentation animale.

L'activité de ces professionnels est centrée sur l'élevage et les interventions directes sur l'animal, le maintien de l'état des animaux et leur protection, l'entretien des locaux et du matériel, l'enregistrement de données techniques et réglementaires. D'une manière générale ils sont chargés de veiller au confort des animaux, dans le plus strict respect de la réglementation et du bien-être animal.

ACTIVITÉS VISÉES

Maintenance de l'état et soins des animaux

Maintien du bien-être animal

Maintenance de l'unité d'expérimentation (hygiène et prophylaxie sanitaire)

Reproduction des animaux

Interventions dans la recherche sous la direction d'une personne habilitée

Organisation du travail

COMPÉTENCES ATTESTÉES

C1 : Se situer en tant que professionnel de l'expérimentation animale

C2 : Élever des animaux pour les expérimentations

C3 : Réaliser des interventions sur les animaux dans le cadre d'un protocole expérimental

C4 : Assurer un appui technique aux expérimentations

C5 : Assurer la qualité sanitaire de l'unité d'expérimentation animale

C6 : S'adapter à des enjeux professionnels particuliers

Blocs de compétences

RNCP34023BC01 — Se situer en tant que professionnel de l'expérimentation animale

LISTE DE COMPÉTENCES

Développer une culture et une éthique professionnelles en lien avec le vivant

Se positionner en tant que professionnel dans le milieu de l'expérimentation animale

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation en situation professionnelle ou selon une autre modalité au choix

RNCP34023BC02 — Elever des animaux pour les expérimentations

LISTE DE COMPÉTENCES

Réaliser les soins courants et le suivi des animaux

Constituer les populations d'animaux supports des expérimentations

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation en situation professionnelle

RNCP34023BC03 — Réaliser des interventions sur les animaux dans le cadre d'un protocole expérimental

LISTE DE COMPÉTENCES

Effectuer des mesures et tests auprès des animaux

Réaliser des interventions directes sur les animaux

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation en situation professionnelle

RNCP34023BC04 — Assurer un appui technique aux expérimentations

LISTE DE COMPÉTENCES

Réaliser la gestion des stocks et des mouvements d'animaux

Effectuer le traitement des données de l'expérimentation

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation en situation professionnelle

RNCP34023BC05 — Assurer la qualité sanitaire de l'unité d'expérimentation animale

LISTE DE COMPÉTENCES

Mettre en place des mesures d'hygiène et de prophylaxie sanitaire dans l'unité d'expérimentation

Réaliser l'entretien des matériels, des équipements et des locaux

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation en situation professionnelle

RNCP34023BC06 — S'adapter à des enjeux professionnels particuliers

LISTE DE COMPÉTENCES

S'adapter à des enjeux professionnels particuliers

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation en situation professionnelle

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les établissements employeurs sont essentiellement des laboratoires de recherche et des laboratoires pharmaceutiques : Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM), Centre national de la recherche scientifique (CNRS), Institut national de la recherche agronomique (INRA), des laboratoires pharmaceutiques pour la recherche et le développement de médicaments ou thérapies pour les hommes et les animaux, les facultés de médecine et de pharmacie, les universités, les établissements de l'enseignement supérieur agricole et vétérinaire, les grands hôpitaux, et d'autres instituts de recherche.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Les emplois de « technicien animalier en unité d'expérimentation sont rattachés aux emplois d'élevage d'animaux, avec les appellations spécifiques : animalier de laboratoire, animalier / soigneur en parc zoologique / soigneur animalier / animalier en parc zoologique.

Les appellations suivantes sont en usage dans les entreprises et les institutions publiques (liste non exhaustive) : animalier / animalier d'unité d'expérimentation ou d'unité de recherche / animalier de recherche / animalier de laboratoire / animalier de laboratoire de recherche / technicien animalier / technicien d'animalerie d'élevage ...

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Conditions de travail contraignantes, Inadéquation géographique, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 600 €
Diplôme le plus fréquent	CAP, BEP ou équivalent en agriculture, pêche, forêt et espaces verts (16 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	A0X41 — Eleveurs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	6 970
Jugés difficiles à recruter	49 %
Emplois saisonniers	46 %
Familles professionnelles (FAP)	A0X41 — Eleveurs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury est désigné par le ministre chargé de l'agriculture. Il est présidé par un fonctionnaire de catégorie A du ministère chargé de l'agriculture et est composé paritairemment :

- a) De membres de l'enseignement et de la formation professionnelle aux métiers de l'agriculture, de la forêt, de la nature et des territoires ; les membres de l'enseignement et de la formation professionnelle publics aux métiers de l'agriculture, de la forêt, de la nature et des territoires doivent représenter au moins la moitié de cette catégorie ;
 - b) De professionnels du secteur d'activité concerné par l'option du brevet professionnel, à parité employeurs ou responsables d'exploitation et salariés, sauf dispositions particulières prévues dans l'arrêté de création d'une option.
- Pour chaque membre du jury, un suppléant doit être désigné. Ceux-ci ne peuvent intervenir dans le fonctionnement du jury qu'en l'absence des membres titulaires.

ACCESSIBLE EN OUTRE-MER

Nouvelle-Calédonie, Polynésie française

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	7 954 €
Selon la branche	7 513 € – 9 450 €
Prise en charge	Branches concernées
7 954 €	Valeur par défaut · 210 branches
9 450 €	CPNE des industries de santé (CPNEIS)
8 192 €	CPNE chimie
7 513 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	01/01/2024
Date de dernière délivrance possible	01/01/2024

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP1935

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP38315

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://chlorofil.fr/diplomes/secondaire/bp/bp-taue>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/34023/>